
COMMUNE DE LA BALME-LES-GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

23 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois novembre à onze heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme-Les-Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — SIMIAN Régine — RODRIGUES BARBOSA Florent — TAVERNESE ROCHE Stéphanie.

Absent excusé(s) : BONNIN Michèle — PELERIN Yves.

Absent(s) : JACQUIER Habiba — PARISSÉ Thomas — TORRES Gaëlle.

Procuration(s) : BONNIN Michèle à BERTHELOT Elodie — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : CRÉBESSÈGUES Étienne

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME-LES-GROTTES (ISÈRE) pour être affiché après approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance, à la porte de la Mairie.

LA BALME LES GROTTES, le 26 novembre 2024
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT

The image shows a blue ink signature of Jean-Pierre Berthelot over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA BALME-LES-GROTTES' and a central emblem.

DEBUT DE LA SEANCE A 11H40

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 04 novembre 2024.

Approbation :

I – PRESENTATION PROJET ABRIBUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME).

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, informe l'assemblée que le Conseil Municipal de Enfants (CME) a un projet à lui présenter pour approbation.

Il laisse la parole au CME.

Le CME s'est régulièrement réuni et a opté pour le choix de la mise en place d'un abribus au Hameau de La Brosse afin d'améliorer le confort des élèves en cas de pluie mais aussi de veiller à leur sécurité.

Il existe un vieil abribus, vétuste et beaucoup trop petit pour accueillir les enfants et leurs parents. Il sera conservé et remis en état avec l'aide du CME.

Le CME présente l'emplacement pressenti et deux devis, avec pose ou sans pose de l'abribus.

Des demandes de subventions seront réalisées auprès des autorités compétentes. Les montants éventuellement alloués ne sont pas connus à ce jour.

Choix n°1 : Sans pose – Abri + 3 Banc

Prix HT : 6 970.00€

Prix TTC : 8 364.00€

Délai de livraison : 10 semaines.

Choix n°2 : Avec pose – Abri + 3 Banc

Prix HT 7 670.00€

Prix TTC : 9 204.00€

Délai de livraison : 10 semaines.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir une dalle pour accueillir le nouvel abribus. Des devis complémentaires seront demandés.

Il propose dans un premier temps le choix n°2, avec pose et demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès des autorités compétentes.

Après concertation, le conseil municipal valide le choix n° 2 pour un HT de 7 670.00€, soit 9 204.00€ TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et des autres autorités compétentes.

Pour : 10 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II –QUESTIONS DIVERSES

1 – Dates à retenir

08/12/2024 : Bel événement : illuminations à partir de 14h00 : Balade en calèche – Atelier pour enfants – Atelier de Noël – Marché de Noël – Feu d'artifice.

FIN DE LA SEANCE A 12H10